



## Concours de création d'affiches sur le thème «Enfants et adolescents sans-papiers»

### Concours pour la catégorie «Adultes créateurs»

#### Sommaire:

Situation des enfants et adolescents sans-papiers en Suisse .....	2
Campagne «Aucun enfant n'est illégal.» .....	3
Concours .....	4
Quoi .....	4
Format de présentation .....	4
Prix.....	5
Jury .....	5
Date limite d'envoi .....	5
Conditions de participation .....	5
Formulaire de participation au concours de la campagne «Aucun enfant n'est illégal.» (catégorie adultes créateurs) .....	6



## Situation des enfants et adolescents sans-papiers en Suisse

Plusieurs milliers d'enfants et adolescents vivent actuellement sans statut légal en Suisse. Dans les années 1970 et 80, il s'agissait principalement d'enfants de travailleurs saisonniers. Aujourd'hui, ce sont surtout des enfants de sans-papiers : enfants de travailleuses et travailleurs immigrés sans permis de séjour, enfants de requérants d'asile déboutés, enfants de ressortissantes et ressortissants européens à qui le regroupement familial a été refusé. Les divers changements survenus dans les lois sur l'asile et sur les étrangers au cours des dernières années n'ont fait que déplacer le problème au point de vue juridique sans toutefois le résoudre - bien au contraire: la loi sur les étrangers autorise le placement en rétention des adolescents âgés de 15 ans pour une durée maximum d'un an.

Depuis les occupations d'église de 2001, les sans-papiers sont certes médiatisés de temps à autre mais uniquement au titre de main-d'œuvre adulte. Il est toutefois rarement fait allusion aux familles de ces travailleurs. Jusqu'à aujourd'hui, le problème des enfants et adolescents sans permis de séjour n'est guère un thème d'actualité en Suisse. Du point de vue juridique, ils n'existent pas, même s'ils passent de nombreuses années, souvent toute leur enfance, en Suisse. La peur d'être découverts et expulsés, l'isolement social, la pauvreté ainsi que des perspectives d'avenir incertaines alimentent le quotidien de ces enfants et adolescents. Les droits garantis par la Constitution et ceux que la Suisse s'est engagée à respecter en ratifiant la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant sont très difficilement applicables.

Le droit à l'éducation par exemple n'est que partiellement respecté: les jeunes enfants sans statut légal ne peuvent pas en général fréquenter la crèche, même si dans la majorité des cas les deux parents travaillent. Après le primaire, les adolescents sans permis de séjour n'ont d'autre choix que travailler au noir ou «ne rien faire», la loi leur interdisant également d'entrer en apprentissage.

### Bibliographie:

- Carreras, L.: Histoires de vie. Histoires de papiers. Lausanne 2002.
- Frigerio Martina, M./Burgherr, S.: Versteckte Kinder: Zwischen Illegalität und Trennung. Saisonierkinder und ihre Eltern erzählen. Luzern/Stuttgart 1992.
- Niklaus, P.-A./Schäppi, H. (Hrsg.): Zukunft Schwarzarbeit? Jugendliche Sans-Papiers in der Schweiz. Zürich 2007.
- Reinmann, E.: Sans-Papiers: SchülerInnen ohne Aufenthaltsbewilligung im Bildungswesen. Eine Untersuchung von Handlungsstrategien Betroffener. Unveröffentlichte Lizentiatsarbeit. Bern Juni 2006.
- Weiller, L.: Sans-Papiers-Kinder. Eine explorative Studie zur Lebenssituation von Kindern, die ohne Aufenthaltsbewilligung in der Schweiz leben. Unveröffentlichte Lizentiatsarbeit, Zürich August 2007.



Verein für die Rechte illegalisierter Kinder, Rebgasse 1, 4058 Basel  
enfants@sans-papiers.ch, +41 (0)61 681 96 30  
www.aucunenfantnestillegal.ch  
PC: 60-132664-2

---

## Campagne «Aucun enfant n'est illégal.»

La campagne «Aucun enfant n'est illégal.» a pour but d'améliorer la situation des enfants et des adolescents qui vivent en Suisse sans statut légal. L'objectif est de permettre à tous les enfants de jouir des mêmes droits – particulièrement en Suisse !

C'est la raison pour laquelle la campagne «Aucun enfant n'est illégal.» exige :

- le droit reconnu à la formation du pré-scolaire au post-obligatoire que ce soit en écoles générales ou en apprentissage professionnel ;
- la fin de l'internement des mineurs dans le cadre des mesures de contrainte ;
- une régularisation facilitée des enfants et de leur famille ;
- le respect absolu de la Convention des droits de l'enfant par les services administratifs suisses à l'égard des enfants sans permis.

La campagne soutient ces demandes de diverses manières: i) Mise en place d'un vaste réseau qui s'engage pour la défense des droits des enfants sans statut légal, ii) Travail de sensibilisation de l'opinion publique pour détabouiser le thème et iii) Travail de lobbying pour un accès à la formation post-obligatoire.

La campagne est financée par l'«Association pour les droits des enfants sans statut légal» dont sont également membres les permanences juridiques et sociales pour les sans-papiers de Bâle, Berne et Zurich, le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, les syndicats Unia et ssp ainsi que terre des hommes schweiz, l'Entraide Protestante Suisse (EPER) et la ligue suisse de femmes catholiques (SKF).

Pour en savoir plus, visiter le site [www.keinkindistillegal.ch](http://www.keinkindistillegal.ch).



## Concours

Pour le travail de sensibilisation de l'opinion publique, une exposition itinérante avec des œuvres sur la situation des enfants et adolescents sans-papiers est prévue. À cette occasion, un concours est ouvert dans trois catégories différentes: adultes créateurs; enfants et adolescents; enfants et adolescents sans-papiers concernés. Certaines des œuvres sélectionnées seront utilisées afin de mener à bien un travail complémentaire de sensibilisation et de lobbying de la campagne «Aucun enfant n'est illégal.» (cartes postales, Internet, presse ...).

En participant au concours, vous nous aidez à attirer l'attention sur la situation des enfants et adolescents sans-papiers. L'exposition itinérante permet à un large public de se pencher sur les œuvres ainsi que sur le sujet «enfants et adolescents sans-papiers en Suisse». C'est un pas important vers l'objectif d'améliorer la situation pour ces enfants et jeunes.

## Quoi

Les œuvres qu'elles soient visuelles ou écrites (peinture, photographie, design informatique, ... - toutes les techniques sont permises) sur le thème des enfants et des adolescents sans-papiers en Suisse. Il peut s'agir d'œuvres individuelles ou de séries.

Il est possible ce faisant de traiter sous un aspect artistique les thèmes suivants:

- Isolement social; participation refusée à la vie sociale et sociétale
- Vie cachée
- Crainte d'être découvert et expulsé; peur constante
- Éducation «Suis allé là à l'école et maintenant j'ai fini»; choix entre «travail au noir» et «ne rien faire»
- Manque de perspective
- Rétention (avec l'expulsion au bout)
- Travail et vie de famille; «chaîne de soins»: par exemple encadrement incertain des enfants de femmes sans-papiers qui s'occupent personnellement d'autres enfants
- Difficulté de regroupement familial
- Recherche d'une meilleure vie dans le contexte transnational
- «Aucun enfant n'est illégal.» – Régularisation
- Violence structurelle / Discrimination

## Format de présentation

- Format DIN A3
- Chaque œuvre marouflé sur carton et numérique sous forme de fichier tif sur CD (au moins 300 dpi; mode de couleur cmyk)
- Titre et nom de l'artiste au verso du carton
- Joindre un formulaire de participation dûment complété pour chaque création (page 6)



## Prix

Les œuvres sélectionnées seront toutefois exposées dans le cadre de la campagne suisse «Aucun enfant n'est illégal.» dans divers lieux publics en Suisse. Nous organisons une exposition itinérante au moins dans les villes de Zurich, Berne, Bâle et Genève où elle sera accessible à un large public. Un vernissage, avec conférence de presse, aura lieu dans chacun de ces lieux d'exposition. Il est possible également de louer cette exposition qui sera ainsi présentée dans divers environnements par des personnes et des organisations qui nous sont proches.

Un jury de personnes renommées évaluera en outre les travaux envoyés. Les meilleurs d'entre eux seront indiqués et présentés comme il convient dans l'exposition.

## Jury

Le jury se compose d'au moins une personne du monde politique, d'une autre du milieu artistique, d'un ancien adolescent sans-papiers et du président de l'Association pour les droits des enfants sans statut légal. Les noms des membres du jury seront communiqués dans les délais voulus.

## Date limite d'envoi

Les œuvres réalisées devront parvenir jusqu'au 30 juin 2009 (le cachet de la poste faisant foi) à :

Verein für die Rechte illegalisierter Kinder

(Association pour les droits des enfants sans statut légal)

Rebgasse 1

4058 Bâle

## Conditions de participation

- Le concours est ouvert à tous les adultes créateurs.
- Tous les participants peuvent envoyer un nombre illimité d'œuvres (individuelles et/ou séries).
- Une œuvre peut être remise par une personne individuelle mais aussi par des collectifs.
- Les travaux doivent parvenir dans les délais à l'Association pour les droits des enfants sans statut légal.
- Les participantes et participants acceptent de présenter éventuellement leurs œuvres dans l'exposition ainsi qu'une publication de leurs créations dans le cadre de la campagne «Aucun enfant n'est illégal» de l'Association pour les droits des enfants sans statut légal.
- Les participantes et participants, sans exception, acceptent en participant au présent concours, les conditions de son ouverture. Les envois non conformes aux critères stipulés peuvent être exclus du concours.
- Il est interdit aux membres du jury de participer au concours.
- Toute responsabilité est exclue en cas de dommages subis par les créations remises, par exemple au cours de l'exposition.



Verein für die Rechte illegalisierter Kinder, Rebgasse 1, 4058 Basel  
enfants@sans-papiers.ch, +41 (0)61 681 96 30  
www.aucunenfantnestillegal.ch  
PC: 60-132664-2

## Formulaire de participation au concours de la campagne «Aucun enfant n'est illégal.» (catégorie adultes créateurs)

Nom de l'œuvre présentée: .....

*Participant(e) / Interlocuteur(trice) pour les créations collectives:*

Madame  / Monsieur

Prénom / Nom: .....

Rue / N°: .....

NPA / Lieu: .....

Téléphone / Adresse e-mail: .....

*Étudiants:* Université / Discipline / Semestre:

.....  
.....

*Non étudiants:* Bref descriptif personnel / de l'œuvre réalisée:

.....  
.....

Œuvres collectives: Renseignements sur les autres personnes:      Nombre total de personnes: .....

.....  
.....  
.....

J'ai remis au total ..... œuvre(s) pour le concours.

### Déclaration

Je déclare par la présente que je possède des droits d'auteur sur l'œuvre susmentionnée. Toute réimpression éventuelle du motif de mon affiche n'affecte en aucun cas les droits d'une tierce personne. J'ai pris connaissance des conditions de participation; j'accepte, en participant à ce concours, les conditions de son ouverture. J'accepte également que mon œuvre soit présentée dans l'exposition itinérante et que mon motif soit publié dans le cadre de la campagne «Aucun enfant n'est illégal.» de l'Association pour les droits des enfants sans statut légal (par exemple carte postale, Internet, presse).

Date / Signature: .....